Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215600933-20260511-028_2026-DE

République Française
Département du Morbihan
Commune de Kergrist

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents + Procurations	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 11 Mai à 19:15, le Conseil Municipal de la Commune de Kergrist s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DAVID Arnaud - Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 30/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/04/2026.

Présents : M. DAVID Arnaud – Maire, M. GUILLO Philippe, M. SERVEL Samuel, Mme LE GOFF Brigitte, M. LE PETITCORPS Paul, M. LE CLEZIO Maëlan, Mme GUILLEBAULT Fany, M. BURIDANT Antoine, Mme BRETON Anne-Cécile, Mme BOUTOILLE Morgane, M. GALERNE Joël, Mme RIO Océane, Mme LE PETITCORPS Emilie, M. GUEGAN Charles, Mme LE HEN Sandrine.

A été nommé secrétaire : M. GUILLO Philippe.

028/2026 – CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES FINANCES ET DU PERSONNEL

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction au sein de son assemblée.

Ces commissions peuvent être formées au cours de chaque séance du conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil municipal.

Considérant qu'il est nécessaire, pour l'administration de la commune, de créer une commission chargée des affaires liées aux finances et au personnel communal,

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à faire connaître leur souhait de participer à cette commission.
Les élus suivants se portent candidats : Paul LE PETITCORPS, Emilie LE PETITCORPS, Samuel SERVEl, Joël GALERNE, Philippe GUILLO, Charles GUEGAN. Le Maire est membre de droit.

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :
-De créer une commission communale des finances et du personnel,
-De ne pas procéder au scrutin secret mais à un vote à main levée pour la désignation des membres de cette commission,
-De désigner les membres du Conseil Municipal pour siéger au sein de cette commission en sus du Maire comme suit : Paul LE PETITCORPS, Emilie LE PETITCORPS, Samuel SERVEl, Joël GALERNE, Philippe GUILLO, Charles GUEGAN. Le Maire est membre de droit.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour Extrait Certifié Conforme.

Maire, DAVID Arnaud.	Secrétaire de séance, GUILLO Philippe.

MAIRIE DE KERGRIST 56 (Morbihan)

028/2026 – CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES FINANCES ET DU PERSONNEL